

30 juillet 2014

Proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 381 500 francs destiné à la rénovation des installations techniques de la chapelle des Rois dans le cimetière de Plainpalais, sis rue des Rois 10, 1204 Genève, parcelle N° 78, feuille 3, section Genève-Plainpalais, bât. N°s A796, A797, A798.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La chapelle des Rois fait partie de l'ensemble des quatre cimetières de la Ville de Genève et est rattachée plus spécialement au centre funéraire par sa fonction d'accueil aux défunts. Elle comprend une salle pour les cérémonies funéraires (la chapelle) et douze chambres mortuaires, ainsi que les locaux de services liés à cette fonction. Les installations techniques ont été mises en service en 1956 et sont maintenant très vétustes. Le système de refroidissement des chambres funéraires et le chauffage des locaux périphériques sont hors service. La plupart des installations ne répondent plus aux normes actuelles.

Notice historique

Le cimetière des Rois trouve son origine dans la création, au XV^e siècle, d'un hôpital pour pestiférés. Cet établissement était constitué d'une enceinte au centre de laquelle se dressait le bâtiment de l'hôpital proprement dit (chapelle, dortoir, chambres, cuisine), édifice qui fut démoli en 1776. Les capites, édifiées le long des murs, disparurent à leur tour vers 1850.

Dès 1536, le cimetière de l'hôpital devint le cimetière de la ville et conserva l'exclusivité des sépultures jusqu'à la construction de celui de Châtelaine (réservé aux catholiques) et de Saint-Georges (multiconfessionnel). Vers 1906, la désaffectation des Rois fut décidée et échéancée à 1977 (date de la plus longue concession accordée). En fait, c'est la construction de l'actuelle chapelle qui provoqua l'annulation de cette décision.

Anciennement, le cimetière possédait deux entrées majeures : l'une au midi, l'autre à l'est. Suite à la démolition de l'hôpital, il n'y eut plus qu'une seule entrée principale : celle côté rue des Rois. En 1839, l'architecte Guillebaud en reconstruisait la porte qui devait demeurer en place jusqu'aux années 1950. Accolées à la porte, à l'intérieur de l'enceinte, se trouvaient les chambres mortuaires.

Dans les années 1940, de nombreuses plaintes s'étant élevées contre leur état déplorable, les autorités en firent étudier la reconstruction. Du fait de l'élargis-

sement prévu de la rue des Rois, un nouvel emplacement fut désigné; porte et anciennes chambres furent démolies. Le projet de la nouvelle chapelle et annexes, confié à Frédéric Gampert, fut accepté en 1951 et les travaux démarrèrent la même année. Rapidement, des problèmes techniques surgirent, assortis de conflits de compétences. En 1952 déjà, Gampert est écarté.

Robert Barro, qui reprend le chantier, redessine le bâtiment. Balayant le classicisme monumental de Gampert, il opte pour une expression architecturale moderne, se manifestant dans l'asymétrie du plan et des volumes, la légèreté de l'ensemble, les toitures en appentis, le mur à claustra, la diversité et l'innovation des matériaux.

Lorsque l'on considère les contraintes imposées par un chantier déjà entamé, Barro réussit là un tour de force. Il échouera cependant sur un point: ni Wasem, ni Stravinsky n'accepteront de modifier leurs vitraux, beaucoup trop figuratifs au goût de l'architecte. La chapelle et les chambres mortuaires sont achevées en 1957.

Le sous-sol est entièrement dévolu aux chambres mortuaires, antichambres et frigos, auxquels s'ajoutent un vestiaire, la chaufferie, le local des machines et de ventilation. Le rez-de-chaussée respecte la division en deux corps : la chapelle avec une nef de 100 places doublée d'un étroit collatéral; le mobilier liturgique se réduit à une chaire et un socle en marbre pour la dépose des cercueils; des vitraux ornent le chœur et le mur arrière (Stravinsky : *la Résurrection*; Wasem : *la Croix victorieuse, Esaïe et l'Homme bâtissant un monde meilleur*). Le corps perpendiculaire abrite des chambres mortuaires et des espaces de service tel un local d'entreposage des fleurs, un bureau et des WC. Existence d'un monte-charge liant rez et sous-sol.

Exposé des motifs

Les installations du centre funéraire des Rois sont importantes en termes de sécurité sanitaire puisqu'elles sont liées aux conditions de conservation des corps.

A ce titre, cet emplacement sert de réserve aux installations du centre funéraire de Saint-Georges. Elles sont en fin de vie et ne correspondent plus de surcroît aux exigences de la politique énergétique municipale. Dans le cadre de la planification de la rénovation des installations funéraires liées aux dépôts des corps, il est nécessaire de procéder, dans une première phase, à celle du centre funéraire des Rois avant de s'attaquer à celle, beaucoup plus importante, du centre funéraire de Saint-Georges. Les installations du centre funéraire des Rois doivent en effet remplacer celles de Saint-Georges, en phase de chantier, et conti-

nuer ainsi d'offrir aux familles une prestation de qualité quant au lieu de cérémonie et de dépôt de corps.

Description de l'ouvrage

Etat des lieux

Le centre funéraire est situé dans le cimetière de Plainpalais, appelé aussi cimetière des Rois.

Le bâtiment comprend trois niveaux: sous-sol, rez-de-chaussée, combles (accessibles par une trappe), et se compose de deux volumes distincts:

- un volume haut comprenant la chapelle en surface et en sous-sol des locaux techniques, les chambres de conservation (froides) et le local de préparation du défunt;
- un volume allongé assez bas comprenant les chambres funéraires en surface comme en sous-sol.

Les façades ont été repeintes et l'étanchéité de la toiture a été refaite en 2008.

Le rez-de-chaussée du bâtiment comprend:

- la chapelle : salle de cérémonies funéraires, sobre et fonctionnelle mais non dépourvue d'une qualité architecturale intérieure et extérieure. La présence de vitraux de Wasem et de Stravinsky est à noter;
- six chambres mortuaires;
- une toilette pour le public et le personnel;
- un petit local de pause pour le personnel, ancien local pour les fleurs;
- un bureau.

Le sous-sol du bâtiment comprend:

- huit petites chambres mortuaires divisées en deux parties : une partie chambre pour le défunt et une partie antichambre pour la famille;
- des chambres froides en cas de «catastrophe majeure» actuellement hors service et construites dans les années 1970, à la place de deux petites chambres funéraires;
- deux petits locaux techniques;
- des chambres froides hors service et un coin vestiaire ouvert, donnant directement sur le couloir de service;
- un local de préparation du défunt.

Au rez-de-chaussée et au sous-sol, les chambres mortuaires sont distribuées par un large couloir de service d'un côté, et par un hall d'accueil pour le public de l'autre.

Descriptif des travaux

Les travaux projetés consistent à remettre le centre funéraire en état de fonctionnement, conformément aux exigences techniques et légales actuelles.

Pour ce faire, l'ensemble des installations techniques CVCFR (chauffage, ventilation, climatisation, froid et régulation), ainsi que les installations sanitaires et électriques, doivent être entièrement remplacées. Les centrales techniques doivent être entièrement refaites, de même que les distributions techniques.

Les frigos/congélateurs pour la conservation des corps, qui ne fonctionnent plus, doivent être remplacés.

Un système de catafalques réfrigérés pour les défunts remplacera les chambres froides funéraires classiques (voir explicatif plus loin).

L'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment doit être améliorée pour répondre aux nouvelles exigences énergétiques cantonales.

Lors des travaux, des éléments ponctuels contenant de l'amiante doivent être assainis.

Les travaux prévus touchent l'ensemble du bâtiment. Le bâtiment sera partiellement réaménagé intérieurement, à l'exception de la chapelle.

Locaux techniques et locaux de services

Les nouvelles installations impliquent des locaux techniques de plus grandes dimensions. Quatre locaux distincts doivent être créés : un local de chauffage pour la pompe à chaleur (PAC), un local pour la ventilation, un local pour la production de froid et un local électrique SE.

Afin d'éviter de devoir agrandir le bâtiment, le projet propose de réorganiser complètement la partie sous la chapelle; la géométrie des armoires frigorifiques, la salle de préparation des défunts, les couloirs et la distribution des locaux doivent être repensés.

Cette réorganisation du sous-sol permet de créer des locaux de dimensions correctes pour les centrales techniques. Les chambres froides sont ouvertes directement sur le local de préparation du défunt (5 frigos à 3 places et 2 congélateurs à 2 places). Les vestiaires pour le personnel sont fermés et disposeront d'un WC et d'une douche.

Le local «pause» du rez-de-chaussée est remis en état et équipé d'une kitchenette afin de répondre à une présence régulière de 3-5 collaborateurs. Le WC du rez est réaménagé de façon à permettre l'accès à des personnes à mobilité réduite (PMR).

Réseaux techniques

Toute la distribution des différentes installations techniques CVSE est à refaire.

Les grilles de pulsion/aspiration du système de ventilation seront remplacées selon les nouvelles exigences.

Le réseau électrique n'étant plus aux normes, il sera complètement remplacé. La pose de ces nouveaux réseaux techniques, en traînaise, exige la déconstruction et le remplacement des faux plafonds. Afin d'éviter le plus possible les travaux au rez-de-chaussée, le projet propose de regrouper toutes les distributions techniques au plafond du sous-sol.

La réfection de la gaine souterraine sous dallage est prévue pour les écoulements des condensats des catafalques et l'évacuation de l'air vicié, ainsi qu'une ouverture des canaux extérieurs existants en terre, pour faire passer les nouvelles gaines de ventilation pour les chambres funéraires.

La pose d'un aéro-refroidisseur pour la production de froid et d'une pompe à chaleur nécessite des fouilles sur le chemin d'accès de service, ainsi que la suppression d'une fosse à bennes à déchets de jardin.

Ces éléments extérieurs répondront aux normes sur la protection contre le bruit.

Catafalques réfrigérés et nouvelle configuration des chambres funéraires en sous-sol

Auparavant, les chambres funéraires étaient entièrement réfrigérées afin de préserver les corps des défunts présentés dans leur cercueil aux familles. Le local était mal isolé et les familles maintenaient la porte ouverte durant les visites. Le système de catafalques réfrigérés (analogue à ce que l'on retrouve au crématoire de Montoie à Lausanne) est aujourd'hui la solution la plus adaptée au niveau économie d'énergie et de confort pour les familles. Le cercueil est placé sur un plateau roulant élévateur dès son arrivée au centre funéraire. Après l'habillage du défunt en salle de préparation, ce chariot est installé avec le cercueil à l'intérieur du catafalque pour les visites de famille. Il s'agit d'un caisson de présentation réfrigéré et isolé, disposant d'un portillon d'accès pour la table roulante et d'un couvercle amovible; la hauteur du cercueil est réglée à hauteur du muret.

Les chambres mortuaires du sous-sol sont actuellement séparées en deux sous-espaces par un vitrage qui sépare la famille du défunt. Avec le nouveau catafalque, la famille et le défunt seront réunis dans la même pièce.

Certaines chambres mortuaires actuelles du sous-sol sont trop étroites pour contenir et utiliser, de manière confortable, le nouveau type de catafalque et doivent être agrandies.

Une nouvelle configuration des chambres du sous-sol est donc nécessaire : le vitrage de séparation, devenu inutile, est supprimé. Les chambres trop étroites seront regroupées en démolissant la paroi qui les sépare.

Pour atteindre l'objectif d'un fonctionnement de 12 chambres mortuaires, 6 au rez-de-chaussée (existantes) et 6 au sous-sol, il est prévu de renoncer aux chambres froides de «catastrophe» (hors service depuis longtemps) du bout du bâtiment en sous-sol et de recréer à leur place deux chambres supplémentaires, rétablissant ainsi l'état d'origine du bâtiment des années 50. Il en résulte une configuration de chambres funéraires équivalente au plan du rez-de-chaussée.

La double distribution des chambres mortuaires est maintenue: la séparation de l'accès public d'un côté et de l'accès technique pour la mise en place des défunts de l'autre est indispensable au bon fonctionnement du centre funéraire.

Au sous-sol, la paroi des chambres funéraires reste translucide côté couloir technique afin de bénéficier d'une lumière naturelle. Cette paroi devra être transformée et complétée selon la nouvelle subdivision des chambres funéraires et le nouveau nombre de chambres funéraires; il en est de même pour le revêtement de sol.

Dans les chambres funéraires du rez-de-chaussée, le sol sera ponctuellement modifié sous le catafalque afin de l'isoler thermiquement. Les chambres du haut bénéficient d'une lumière zénithale à travers des vitraux. Ceux-ci avaient déjà été isolés auparavant.

Amélioration de l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment

Par cohérence avec le remplacement des installations techniques, et pour répondre aux exigences de la loi sur l'énergie, une isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment est prévue.

Pour des questions constructives et de conservation de l'aspect extérieur de ce bâtiment d'intérêt patrimonial, il est prévu une isolation par l'intérieur.

Les faux plafonds seront remplacés pour permettre l'isolation des dalles et de la toiture.

Les murs périphériques seront doublés; les fenêtres du rez-de-chaussée, pourvues de vitraux, seront également doublées d'un verre isolant.

Les fenêtres du sous-sol (saut-de-loup) seront complètement remplacées par de nouvelles fenêtres plus performantes thermiquement.

L'ensemble des menuiseries (portes et fenêtres) donnant sur les murs qui seront isolés, devra être partiellement modifié au niveau des embrasures.

Rafrâichissement général

De manière générale, les espaces d'accueil du public, et de façon mineure, les espaces pour le personnel, nécessiteront des travaux de peinture suite aux travaux d'isolation de l'enveloppe et à l'intégration des nouvelles installations techniques.

De nouveaux luminaires, des éclairages de secours et des lampes de rappel pour les pompiers viennent compléter les finitions intérieures.

Pour des exigences d'accessibilité, les toilettes pour le public du rez-de-chaussée seront transformées en toilettes pour personnes handicapées.

Matériaux

Les façades n'étant pas touchées par l'opération, l'aspect extérieur reste identique. Le projet ne prévoit pas de changements majeurs dans les matériaux mis en œuvre à l'intérieur.

Programme et surfaces

<i>Rez</i>	<i>411 m²</i>
Hall et escalier	83 m ²
Chambre mortuaire 4 x 14 m ²	56 m ²
Chambre mortuaire 2 x 19,5 m ²	39 m ²
Couloir de service	67 m ²
Ascenseur	4 m ²
Toilettes	5 m ²
Téléphone	1 m ²
Pause	7 m ²
Passage	4 m ²
Bureau	7 m ²
Chapelle	138 m ²
<i>Sous-sol</i>	<i>439 m²</i>
Couloir de service	68 m ²

Chambres mortuaires 4 x 19 m ²	76 m ²
Chambres mortuaires 2 x 28	56 m ²
Hall et escalier	77 m ²
Ascenseur	4 m ²
Vestiaire	8 m ²
Accès locaux techniques	7 m ²
Local PAC	11 m ²
Local préparation du défunt	40 m ²
Frigos	21 m ²
Local électrique	4 m ²
Local production froid	12 m ²
Local ventilation (49 + 6 m ²)	55 m ²
<i>Combles</i>	<i>117 m²</i>

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Le bâtiment sera alimenté pour ses besoins en énergie par une solution «100% renouvelable» conformément aux stratégies adoptées par la Ville de Genève.

La solution technique de production de chaleur et de froid sera également «zéro émission» et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, dans un périmètre situé en zone à émissions excessives.

Concept énergétique

Concept du site

Afin d'alimenter ce bâtiment en énergie, les infrastructures à disposition à proximité ont été identifiées. Le futur quartier de logement («Carré Vert»), ainsi que les dépôts patrimoniaux, seront alimentés à terme par une solution utilisant l'eau du Rhône. Le bâtiment sera raccordé en principe à ces infrastructures, leur réalisation étant vraisemblablement compatible avec le planning du présent projet. Dans le cas où l'acheminement des réseaux d'eau ne serait pas phasé avec la rénovation ou s'il était trop complexe, le bâtiment devrait être alimenté en chaud et froid par une pompe à chaleur.

Qualité thermique de l'enveloppe

Seul le centre funéraire sera rénové. La chapelle ne subira aucune transformation.

Les éléments d'enveloppe seront isolés afin d'atteindre les exigences de la SIA 380/1 et de la loi sur l'énergie L 2 30.

L'enveloppe du bâtiment comprendra les éléments suivants:

- isolation intérieure renforcée de la façade (14 cm);
- isolation renforcée de la toiture (20 cm);
- fenêtres avec double vitrage performant.

Description des installations techniques

Chauffage et eau chaude

Le projet d'infrastructure énergétique utilisant l'eau du Rhône est actuellement à l'étude par les Services industriels de Genève (SIG). Toutefois, la planification opérationnelle de ce projet est conditionnée à l'obtention du crédit de réalisation par les SIG, décision qui sera connue en novembre 2014. Dans le cas où le crédit ne serait pas octroyé, la production de chaleur pour le chauffage de ce bâtiment sera assurée par une pompe à chaleur. Elle puisera une partie de son énergie (70%) dans une source froide (air ou réseau d'eau). Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement. La diffusion est réalisée par des radiateurs déjà présents dans le bâtiment. La température de fonctionnement de ces derniers sera de 50°/40°C. Ceci est rendu possible par l'amélioration de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment. La production d'eau chaude sanitaire sera, pour sa part, produite par la récupération de chaleur sur les machines de froid (jusqu'à 40° C environ), le complément étant réalisé avec la PAC.

Froid

Une des principales préoccupations pour l'approvisionnement du site en énergie concerne le froid. En effet, le centre funéraire a besoin d'installation de froid, pour maintenir les différents catafalques et autres pièces à des températures permettant la conservation des corps.

Dans ce but, quatre nouvelles installations de froid seront installées. Elles fonctionneront à différentes températures en fonction de leur utilisation respective:

- alimentation de la batterie de froid sur le monobloc;
- refroidissement des catafalques (+5° C);
- chambres froides (+1° C);
- chambre de congélation (-18° C).

Ventilation-aération

Le principe d'aération de la chapelle ne sera pas modifié. Le centre funéraire sera muni d'un système de ventilation-aération à double flux, avec récupération d'énergie à haut rendement.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». En outre, les robinetteries destinées aux locaux de douches seront de type temporisé. Les chasses d'eau des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires en général seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation.

Electricité

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément à la norme EN12464-1.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces, des détecteurs de présence et luminosité ainsi qu'à l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.
1	Travaux préparatoires	214 000
11	Déblaiement, préparation du terrain	169 000
111	Désamiantage	20 000
112	Démolitions	95 000
113	Démontages	8 000
114	Déplacement de terre	17 000
119	Divers, forages et découpes dans béton	29 000
14	Adaptation du bâtiment	45 000
142	Adaptation du bâtiment, gros œuvre 2	45 000
2	Bâtiment	2 221 000
21	Gros œuvre 1	74 000
211	Maçonnerie, échafaudage	74 000
22	Gros œuvre 2	236 000
221	Fenêtres, menuiserie extérieure	72 000
225	Etanchéités et isolations spéciales	164 000

23	Installations électriques		120 000
230	Installations électriques	120 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		868 000
240	Chauffage, ventilation, production de froid	868 000	
25	Installations sanitaires		151 000
250	Installations sanitaires	151 000	
27	Aménagements intérieurs 1		397 000
270	Cloisons, doublages, menuiserie	397 000	
28	Aménagements intérieurs 2		375 000
280	Sols, peinture et plafonds	375 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		665 000
51	Autorisations, taxes		6 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	6 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		6 000
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	6 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		183 000
583	Réserves pour imprévus	183 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		470 000
591	Architecte DT	245 000	
592	Ingénieur civil	5 000	
594	Ingénieur en CVCFR	215 000	
596	Ingénieurs spécialistes	5 000	
a)	Coût total de la construction HT		3 100 000
	Calcul des frais financiers		
57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% + TVA (8% x 3 100 000)	248 000	248 000
b)	Coût total de la construction TTC		3 348 000
61	+ Prestations du personnel pour les investissements (5% x 3 348 000)	167 400	167 400
c)	Sous-total		3 515 400
62	+ Intérêts intercalaires (2.5% x 3 515 400 x 18 mois) / (2 x 12)	65 914	65 914
	Coût général de la construction TTC		3 581 314
	A déduire, le crédit d'étude déjà voté		200 000
	Crédit d'étude PR-721 voté le 12 décembre 2009	200 000	
	Total du crédit demandé		3 381 314
	Total du crédit demandé arrêté à		3 381 500

Délais de réalisation

Les travaux pourront démarrer environ 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le 1^{er} septembre 2016.

Référence au 9^e plan financier d'investissement 2014-2025 (p. 69)

Cet objet est prévu, en qualité de projet actif, sous le N° 084.008.08 du 9^e plan financier d'investissement 2014-2025 pour un montant de 3 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

Charges de personnel

1,5 EPT: 150 000 francs/an. A noter que ces charges de personnel n'interviendront qu'aux alentours de 2018, une fois le centre funéraire de Saint-Georges rénové. Durant les travaux de celui-ci, le personnel pourra intervenir dans les lieux de substitution, Chapelle Camoletti et Chapelle des Rois par exemple, sans coût supplémentaire. Ultérieurement, il faudra au cimetière des Rois un-e gardien-ne de cimetière et un maître ou une maîtresse de cérémonie.

Frais de fonctionnement

15 000 francs/an: un contrat de nettoyage des zones publiques, estimé à 10 000 francs/an, ainsi que du petit matériel de maintenance et entretien, estimé à 5000 francs/an.

Charges locatives

Pas de modification prévue.

Charges annuelles (eau, gaz, électricité)

20 000 francs/an.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 376 450 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juillet 2014 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (m²-m³-occupants, selon norme SIA 416)

La surface brute des locaux (surface de plancher) est de 1050 m².

Le coût global par m² est de 2600 francs le m².

Le volume restauré est de 2850 m³, ce qui situe le prix de cette transformation à 953 francs le m³.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation des installations techniques est au bénéfice d'une autorisation de construire N° DD 105551/1 délivrée le 30 juillet 2013. Aucune opposition n'a été enregistrée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Le service bénéficiaire est le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet : Rénovation des installations techniques de la Chapelle des Rois dans le Cimetière de Plainpalais

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Terrain et travaux préparatoires	214'000	6%
Gros œuvre	1'449'000	40%
Second œuvre	772'000	22%
Frais secondaires	195'000	5%
Honoraires	470'000	13%
Frais administratifs et financiers y compris TVA 8%	481'500	13%
Coût total du projet TTC (y compris études)	3'581'500	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : Service des Pompes Funèbres, cimetières et crématoire (SPF)

CHARGES

30 - Charges de personnel	150'000	Postes en ETP	1.5 dès 2018
31 - Dépenses générales	35'000		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	376'450		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	561'450		

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le budget de fonctionnement **561'450**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2015	381'500		381'500
2016	2'000'000		2'000'000
2017	1'000'000		1'000'000
			0
			0
			0
Totaux	3'381'500	0	3'381'500

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 381 500 francs destiné à la rénovation des installations techniques de la chapelle des Rois dans le cimetière de Plainpalais, sis rue des Rois 6, 1204 Genève, parcelle N° 78, feuille 3, section Genève-Plainpalais, bât. N°s A796, A797, A798.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 381 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude PR-721/9 voté le 12 décembre 2009 (N° PFI 084.008.05), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

Annexes:

- plan de situation du cimetière de Plainpalais
- plan du rez-de-chaussée
- plan du sous-sol



